



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 septembre 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BOUTEYRE, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Maurice MOURROZ.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 09 Septembre 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 13, 14 et 15 Septembre 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 09 Septembre 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 16 Septembre 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 20,21 et 22 Septembre 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 27,28 et 29 Septembre 2019.

➡ CHAMPIONNAT SUPER VETERANS

La saison dernière, nous avons essayé de créer un championnat SUPER VETERANS (plus de 50 ans), mais avons dû y renoncer, n'ayant que 5 équipes inscrites ! Ces clubs se sont rencontrés amicalement pendant la saison écoulée et ont même terminé par un barbecue sympathique... Ils nous ont demandé de tenter à nouveau de lancer ce projet, ce que nous faisons bien volontiers, surtout que d'autres clubs se sont manifestés. Si vous souhaitez y prendre part, vous pouvez vous inscrire par mail auprès de la Commission SPORTIVE/COMPETITIONS, **avant le dimanche 15 septembre minuit**.
Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les **bases du règlement du foot diversifié à 8** avec les restrictions et aménagements suivants :

§ Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT

§ Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8

§ 2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)

§ 8 joueurs plus 4 remplaçants

§ Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment

§ Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel

§ Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat

§ Grande trêve entre les deux demi-saisons

§ Au niveau du jeu :

- Pas de hors-jeu ni de tacle
- 7 joueurs minimum sur le terrain
- Tous les coups francs sont directs
- Relances du gardien à la main
- Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
- Changements multiples autorisés
- Touches à la main...

Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...



➡ ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

Attestations reçues :

FC VAILLANTE AS D'YZERON (538623) / Stade du RONZEY, situé à Yzeron 69510.

AS BUERS VILLEURBANNE (520835) / Stade Dominique MATEO, situé à Villeurbanne 69100

➡ CHAMPIONNAT SENIORS D5

Pour les retardataires, la commission sportive et des compétitions laisse ouverte la possibilité d'engagement jusqu'à Dimanche 15/09/19, minuit. (Dernier délai)

Clubs Engagés :

504275	Neuville S/S 3	526197	Grezieu Le M. 3
504416	Ent.S. Charly F. 2	526343	Valsonne Asvs 1
504446	Et.S. Lierguoise 3	527247	St Jul/Bibost 1
504460	F.C. Franchevillois 3	528944	A.S. Sornins Reunis 2
504674	A.S. De Limas 2	530052	F.C. St Cyr Au Mont 2
504801	Bully F.C. 2	530061	A.S. Villecheneve 1
512067	Brignais A.S. 2	538572	Ly.Chem.Vaise 2
516290	Diemoz A.S. 2	538866	Givors Bans 1
516822	C.S. Ozon St Symphor 2	547090	J.St.O. Givors 2
517431	U.S. Formans St Didi 2	548245	O.S. Beaujolais 2
517782	F.C. St Romain De Po 2	550008	Chassieu Decines F.C 3
521545	Cloch Vaux Beaujola 2	551997	A.S. Propieres 1
522795	Ternay F.C. 2	554102	Fc Reussite Decines 1
523203	A.S. De Dardilly 2	563771	Sud Azergues Foot 2
523647	El.S. De Gleize 2	580927	Usel Foot 3
523654	F.C. Ste Foy Les Lyo 2	581381	Colombier-Satolas Fc 3
524120	La Giraudiere 2	582234	Chandieu Heyrieux As 3
524489	Am.S. Des Cheminots 1	582331	Beaujolais Foot 3
525335	Am.S. Toussieu 2	582743	Fc Lamure Poule 3
525542	Montrottier A 2	590353	A.S. D Villeurbanne 1